

# Vendredi 27 février 2004 de 9.00h à 19.00h

Législations antiterroristes européennes et protection des droits de l'homme





#### **Progress Lawyers Network**

Avec le soutien de I.A.P.L. (International Association of People's Lawyers)

Une demande de reconnaissance a été introduite auprès de l'ordre du Barreau francophone

"Les démocraties occidentales utilisent les attentats du 11 septembre 2001 comme une excuse pour violer les droits de l'homme", a dit Shirin Ebadi, juriste iranienne qui a reçu le Prix Nobel de la Paix le 10 décembre 2003 à Oslo.

Le 11 décembre 2003, le parlement belge votait la loi sur les infractions terroristes (M.B., 29 décembre 2003) qui permet une criminalisation des mouvements politiques et sociaux radicaux.

Sans discussions substantielles, une décision-cadre européenne a introduit la notion de terrorisme dans le Code pénal belge.

L'apparition d'instruments répressifs susceptibles d'être utilisés contre des représentants de mouvements sociaux, politiques ou syndicaux est une tendance lourde observable dans tous les pays européens. La liste des organisations terroristes de l'Union européenne est un exemple type de cette dérive : certains mouvements de libération et leurs porte-parole, comme le professeur philippin Sison, y figurent, en violation flagrante des droits de la défense, aux côtés d'organisations terroristes. La justification est toujours la même : « la guerre contre le terrorisme » et les voix critiques se font rares.

Le colloque se propose d'offrir une information et une analyse critique sur ces développements inquiétants en Europe mais aussi une vision prospective pour déterminer comment défendre les libertés et droits fondamentaux dans ce contexte.

# **PROGRAMME**

#### 9.00h: inscription des participants

#### 10.00h - 12.00h : Première Session

Analyse du cadre général et de la législation

- Introduction : Nécessité d'un regard critique sur la lutte contre le terrorisme.
  - Raf Jespers ( avocat Progress Lawyers Network, Anvers)
- Le cadre européen de la lutte contre le terrorisme.

  Gert Vermeulen (professeur Rijksuniversiteit Gent)
- La décision-cadre du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme et la loi belge sur les infractions terroriste du 11 décembre 2003.
  - Maria Cesoni (professeur Université Catholique de Louvain)
- La criminalisation des mouvements politiques et la liste européenne des organisations terroristes

  Paul Bekaert (avocat, Liga voor Mensenrechten)

#### 12.00h - 12.30h : Seconde Session

Expériences européennes en matière de législations antiterroristes : application concrète, stratégie de défense et d'opposition face aux violations des droits de l'homme

- Allemagne: **Eberhard Schultz** (avocat, Berlin)
- Italie: **Stefano Fiore** (professeur de droit pénal, université de Naples)

# 12.30h - 13.30h : Sandwiches

# 13.30h - 14.30h : Seconde Session (suite)

- France : Antoine Comte (avocat Paris)
- Royaume-Uni: **Tina Piper** (Oxford Law Group, à confirmer)

#### 14.30h - 15.45h: Troisième Session

La liste européenne des individus et organisations terroristes

Législations antiterroristes et respect des droits de la défense.

**Ties Prakken** (professeur Universiteit Maastricht-Nederland).

Un cas d'école : l'inclusion du professeur philippin Jose Maria Sison dans la liste européenne des individus et organisations terroristes.

Jan Fermon (avocat Progress Lawyers Network, Bruxelles)

#### 15h45 - 17h30 : Quatrième Session

Collaboration entre pays européens et entre l'UE et les Etats-Unis et la situation des droits et libertés démocratiques aux Etats-Unis après le 11 septembre

Collaboration UE - Etats-Unis : Collecte d'information et échange de données dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Tony Bunyan (Directeur Statewatch, Londres)

Les Etats-Unis après le 11 septembre: Les conséquences de la lutte contre le terrorisme sur les droits démocratiques aux Etats-Unis.

Marjorie Cohn (Professeur de Droit international, Thomas Jefferson School of Law, San Diego, Vice-présidente de la National Lawyers Guild USA)

#### 17.30h - 18.00h : Conclusion

Présentation d'une initiative contre la loi belge sur les infractions terroristes : recours devant la Cour d'Arbitrage

Résumé et conclusions du colloque

- Thomas Mitevoy (avocat Progress Lawyers Network, Bruxelles)
- Conclusion par des représentants de la Ligue des droits de l'homme (Begique), Progress Lawyers Network et IAPL

## 18.00h - 19.00h : Réception

# ASPECTS PRATIQUES

# Participation aux frais

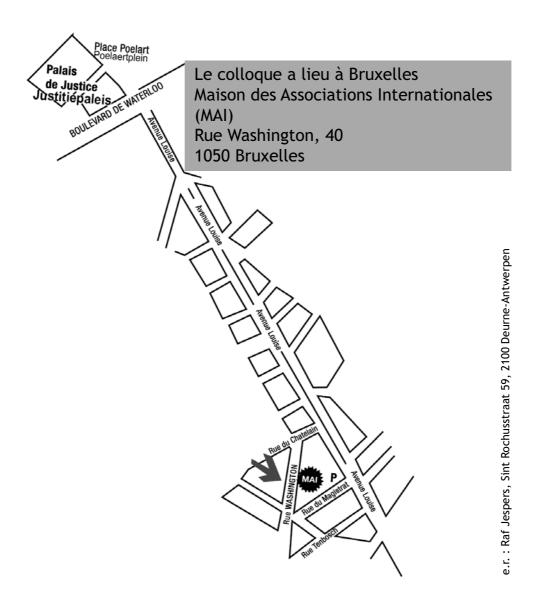
- Avocats (formation permanente) 125 euros
   Une demande de reconnaissance a été introduite pour 6 heures de formation juridique
- Etudiants, chômeurs, ... 7,5 euros
- Autres 25 euros

## Inscriptions avant le 20 février 2004

Merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le renvoyer par courrier, fax ou e-mail au secrétariat du colloque. L'inscription ne sera définitive qu'après réception du paiement

# Information

Progress Lawyers Network, St. Rochusstraat 59, 2100 Anvers Tel 00 32 3 320 85 30 - Fax 00 32 3 366 10 75 E-mail: antwerp@progresslaw.net



Inscriptions avant le 20 février 2004  Merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le renvoyer par courrier, fax ou e-mail au secrétariat du colloque, accompagné d'une preuve de paiement au compte 630-0676690-77 de DEREAC asbl
Nom:
Prénom:
Entreprise, organisation ou institution :
Fonction:
Rue +numéro :
Code postal:  Commune :
Téléphone:

[ Ces données seront reprises dans les fichiers administratifs de Progress Lawyers Network, Sint Rochusstraat 59 à 2100 Deurne-Antwerpen. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, il est possible d'y avoir accès et de les corriger.]

E-Mail: